

Image not found or type unknown



Annulation d'un bon de commande

Par **jeannot**, le **16/06/2008** à **11:17**

j'ai ete contacte par la societe Tempeos jeppac par courrier et par telephone a une operation porte ouverte sur les renouvellements d'energie je m'y suis rendu le 15/06/08 pour une documentation pour chauffer l'eau le commercial apres 1h30 a reussi a me faire signer un bon de commande pour du materiel pour une valeur de 11600euros estce que peut me retracter (annuler le bon de commande y a t'il un delai merci

Par **ly31**, le **16/06/2008** à **12:30**

Bonjour,

Effectivement vous avez un délai de 7 jours pour vous rétracter !

Je vous conseille vivement d'envoyer au plus vite votre courrier en recommandé avec accusé de réception

Je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31

Par **jeannot**, le **16/06/2008** à **21:00**

merci de votre reponse